



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-84 R**
Objet : **Acquisition parcelle
cadastrée AM 368 – La Clapière**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-cinq à la
Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 21
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Olivier LEFRANÇOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Madame le Maire indique qu'à la suite de la nomination de la voie Allée du Méale à la Clapière il s'avère que la parcelle cadastrée AM 368 sur le Chemin sous le Roc est une voie administrativement qualifiée de voie privée ouverte à la circulation publique.

Madame de Maire dit qu'il convient de régulariser cette situation, en faisant l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM numéro 368 pour une superficie de 589 m².

Madame le Maire indique que nous avons sollicité l'accord du propriétaire pour intégrer au domaine public cette portion de voirie et ses réseaux divers (eau potable, assainissement, pluvial, éclairage public...).

Madame le Maire confirme que par courrier en date du 10 mars dernier Madame CARDIN Claudette a donné son accord pour cette cession à l'euro symbolique.

Madame le Maire entendu,

Vu les Comités consultatifs Urbanisme et Travaux du 5 mai 2025,

Vu l'accord écrit de Madame CARDIN Claudette en date du 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte notarié concernant l'acquisition par la commune à Madame Claudette CARDIN de la parcelle cadastrée section AM numéro 368 d'une superficie de 589 m².
- **Dit** que cette acquisition de 589 m² est consentie au prix de l'euro symbolique.
- **Dit** que les frais d'acte sont à la charge de la commune.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte à cet effet.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD



